

**COMITE DE LA SOMME
DE TENNIS DE TABLE**

Procès-verbal

de la réunion du 27 mars 2021

Procès-verbal de la réunion spéciale des clubs du Comité de La Somme de Tennis de Table tenue le 27 mars 2021, de 11h00 à 12h35, en visioconférence (via l'application Zoom).

Présents :VILLERS BRETONNEUX (Jacky Wallet, Sébastien Malrain et Nicolas Duval), FOURDRINOY (Charlie Dupuis), FRANVILLERS (Frédéric Laurent), SAINT VALERY (François Pizzol), RIBEMONT SUR ANCRE (Benjamin Rapicault), PUZEAUX (Bernard Naujoks), DREUIL (Jean-Pierre Routier), RUE (Franck Dumini et Guillaume Mairesse), MOREUIL (Francis DAMAY), EPPEVILLE (Christophe Mangin), LONGUEAU (Arnaud Heim et Sophie Hénon), DOULLENS-BERNAVILLE (Sonia Pillon), LE PLESSIER-ROZAINVILLERS (Fabien Daigny), PIERREPONT SUR AVRE (Dominique Chantrelle), ROYE (Philippe Derobert), AMIENS STT (Denis Chatelain), ABBEVILLE (Daniel Trascu) et ALBERT (Guillaume Secq), VILLE LE M. FLIXECOURT (Didier Pigot).

La réunion commence à 11h00.

En italique bleu, les informations postérieures à la réunion, au moment de la rédaction du PV (10 Avril 2021)

1. Le paiement des licences pour cette saison 2020/2021

Rappel du principe de répartition : une part Fédérale, une part Ligue et une part Comité
C'est la ligue qui récupère le paiement des licences et redistribue ensuite à la Fédération et au Comité.

Etant donné le nombre de licences validées dans la Somme :

au 15 février 2021 : Promos	Traditionnelles	évènementielles	Total
282	1051	0	1333

Part FFTT : 230 082 ,20 € pour l'ensemble des licences ligue, à payer en intégralité (pour information, la part licence rapporte à la fédération environ 1,3 Millions d'euros)

Part Ligue Hauts-de-France : 170 384 € pour l'ensemble des licences ligue, mais a fait le choix de ne récupérer que 50 % de paiement des licences, soit 85 000€

Part CD Somme : 15 981 € mais a fait le choix de ne récupérer que 50 % de paiement des licences, soit 7900 €.

▪ LES EFFORTS DE LA FFTT

Cf la lettre envoyée aux présidents de club le 22 mars 2021

- 1) 2020 : aide à tous les clubs pour un montant de 240.000 €, gel des tarifs des licences
- 2) fond de solidarité de 100.000 € pour aider les clubs, les comités et les ligues les plus en difficulté sous la forme soit d'une aide de trésorerie, soit d'une aide financière directe.
- 3) remboursement de la part fédérale pour les tours non joués du critérium fédéral 2020- 2021 pour tous les inscrits (131.000 €) et remboursement d'une partie des inscriptions au championnat par équipes de niveau national, (les équipes des niveaux inférieurs étant gérées par les ligues et comités), soit une aide de 101.000 €.

- 4) Un plan de communication ambitieux, pour un montant de 65.000€,
- 5) En ce qui concerne le remboursement des licences, est à l'étude l'éventualité d'une remise sur le tarif des licences pour la saison 2021-2022 en fonction de la réalité des aides de l'État (fonds de compensation) et de la situation financière de la fédération (décision au Grenelle).
- 6) GRENELLE DU PING : le 17 avril 2021 puis courant mai 2021. *À cette occasion, « débat entre présidents de ligue, comités et les élus fédéraux des pistes de relance (y compris de la nécessité ou pas de ristournes accordées à ceux qui renouvèleront leur licence) et de leur financement. Proposition du principe des conventions d'objectifs pour soutenir l'action des comités et des ligues en matière de coordination tarifaire (réductions, forfaits, autres formules pour 2021-2022), de professionnalisation et de formation ». Nous avons été sondés sur les pistes des efforts financiers à faire la saison prochaine...*

Soit au total un PLAN DE GESTION DE CRISE POUR UN TOTAL D' 1 MILLION d'euros (Info AG de ce matin 27/03/2021)

▪ LES EFFORTS DE L'ETAT et DES COLLECTIVITES

ETAT

Activité partielle : LIGUE : 30 000 € ? COMITE : 2 000 € ?

Fonds d'aide d'urgence DGFIP: 10 000 € pour la ligue, peut être jusqu'à 20 000€, à voir en juin pour le comité (maxi 8 000 €)

Fonds de solidarité : 0

FDVEA : pour les années à venir, sur la base de projets (date limite en mars)

ANS 2021 : Comme l'an dernier, enveloppe identique complétée par un fonds d'urgence de 25% supplémentaire. *Les informations arrivent au compte goutte depuis début avril*

ANS 2020 : maintien des subventions (*Attention, il va falloir justifier les actions réalisées ou demander un report sur l'année 2021, ou rembourser. L'ANS ne fait pas de cadeau à ce sujet, contrairement à ce qui avait été évoqué pour les bilans. De plus, il faut prévoir des dossiers 2021 pas trop ambitieux, car actions à réaliser entre septembre et décembre*)

Fond de transformation numérique ??? Fond de compensation de perte de licences (ANS 2021) ???

Pour le moment, aucune information claire sur ces annonces de l'Etat. Il semblerait que ce soit la Fédération qui en sera destinataire.

CONSEIL REGIONAL (pour la ligue et quelques clubs pros) : maintien des subventions

CONSEIL DEPARTEMENTAL : maintien des subventions

▪ LES EFFORTS DE LA LIGUE

Sur le plan financier, la Ligue a voté le non paiement par les clubs des 50% de licences dues, comité et ligue ne toucheront donc que 50 % des licences, mais surtout la ligue prend en charge la part fédérale non payée (ce qui signifie 120 000 €, financé par un PGE Prêt garanti par l'état) !!! Autrement dit, la ligue se met " dans le rouge".

Concrètement : la ligue va donc percevoir 85 000 € au lieu de 170 000 €, mais elle doit prendre en charge 115 000 € de la demi part fédérale. Elle va donc sortir 30 000 € de ses réserves. Il faut y ajouter les 85 000 € non perçus sur sa quote-part.

Et la différence de licence N-1 pour un montant de 30 000 €

Soit une différence sur les licences par rapport à l'an dernier de 145 000 € !!!!

+ PAIEMENT DE LA PART FEDERALE DU CRITERIUM pour un tour (UN QUART DE LA PART FEDERAL DES INDIVIDUELS) : 3000€

Finalement, peu d'économie réalisées en terme d'activité partielle (30 000 € voire 50 000€)

Nécessité de prendre donc un PGE (pour le moment prévu à hauteur de 120 000 €, révisable en juin en fonction du bilan final de l'année et des aides supplémentaires).

Concrètement, voilà ce que donnent **les efforts consentis par chaque instance sur les** sur le prix des Licences Fédérales de la saison 2020-2021 :

REPARTITION PREVUE (idem saison 2019-2020)

TYPE	TRADITIONNELLES				PROMOTIONNELLES			
	FFTT	L07	CD80	TOTAL	FFTT	L07	CD80	TOTAL
Seniors / Juniors	22.15	17	16	55.15	7.40	4.00	4.00	15.40
Cadets	13.15	12	11	36.15	3.50	2.00	2.00	7.50
Minimes	13.15	8	7	28.15	3.50	2.00	2.00	7.50
Benjamins / Poussins	13.15	4	3	20.15	3.50	2.00	2.00	7.50

REPARTITION REELLE

TYPE	TRADITIONNELLES				PROMOTIONNELLES			
	FFTT	L07	CD80	TOTAL	FFTT	L07	CD80	TOTAL
Seniors / Juniors	22.15	-2.58	8	27.57	7.40	-1.70	2	7.70
Cadets	13.15	-0.58	5.5	18.07	3.50	-0.75	1	3.75
Minimes	13.15	-2.58	3.5	14.07	3.50	-0.75	1	3.75
Benjamins / Poussins	13.15	-4.58	1.5	10.07	3.50	-0.75	1	3.75

2. La reprise de l'activité en fin de saison 2020/2021?

⇒ Informations FFTT : réunion AG du 27/03/2021

Est-ce que la saison est arrêtée (nouvelle phase dite "blanche") ? : pas encore décidée par la FFTT sauf cas particuliers (Individuels par exemple)

Seuls des play-offs en N1 dames et messieurs seraient organisés pour l'accèsion à la Pro B. Pour les autres divisions, saison blanche et rebrassage des équipes lors de la constitution des poules. Saison blanche pour le championnat par équipes pour toutes les autres divisions et les individuels.

Quelles compétitions peuvent être organisées en Mai-Juin ? Nous concernant, on se fixe une compétition par public : chez les Jeunes : challenge PBM ou Coupe de la Somme PB MCJ , chez les adultes : Coupe de la Somme et Open féminin.. Mais il faut s'attendre à devoir faire plusieurs lieux, des petits rassemblements...

La possibilité de compétitions officielles en fin de saison reste quand même très mince, il ne faut pas se mentir. Elle dépendra des consignes de l'Etat

Pour les tournois internes de clubs, on espère une reprise le plus vite possible si reprise de l'entraînement en fonction des décisions des municipalités sur la réouverture des salles communales.

Information du 1 Avril : La fédération a clôturé les championnats par équipe et n'organise que des play-off pour les montées en Pro B... Elle laisse la main aux comités et ligues. Toutefois, elle ne clôture pas la saison comme l'année dernière, laissant la possibilité de compétitions officielles en mai-juin.

En réunion du 6 avril, comités et ligue sur le territoire des Hauts-de-France ont acté la fin du championnat et une saison blanche par équipes. Brassage des poules dans tous les échelons en septembre 2021. On s'attend à des non réengagements d'équipe.

Période des mutations repoussée de 15 jours (30 juin) avec possibilité de 2^e muté dans l'équipe (pour la 2^e phase) sur une mutation exceptionnelle jusqu'au 15 septembre.

3. La saison sportive 2021/2022 dans le comité ?

- Brassage du championnat en septembre 2021 pour reconstituer des nouvelles poules, possibles montées en régionale (repêchage).

- Reprise de toutes les compétitions, on verra s'il faut adapter les mesures sanitaires, par exemple sur les Individuels. Préparation du calendrier régionale mi-avril.

Vous aurez les dates de championnat fin avril afin de pré-réserver vos salles pour la première phase. Réunion ligue prévue le 15 avril sur les calendriers, le 20 avril pour le comité.

4. Les décisions du Comité

■ LES EFFORTS FINANCIERS DU COMITE

➤ Cette saison 2020/2021:

1) Diminution de 50% des inscriptions au championnat par équipes Seniors, Gratuité pour les jeunes et le championnat féminin soit 4 800€

2) Abandon des 50% de quote-part licence départementale soit 8000 €

Auquel s'ajoutent la perte de 3 000 € (baisse des licences) et les dépenses du Critérium fédéral non compensées : 500€

TOTAL : 13 300 € d'efforts financiers en direction des clubs cette saison (sans compter la perte de licenciés)

➤ Saison 2021-2022

1) Appel à projet sur des actions précises : mise à disposition des prestations techniques : 2 500 €

2) Effort sur le championnat par équipes : si gratuité : 8 500€, si tarif fixe à 10€ : 7 500 €

3) Effort sur les licences conditionné à l'absence d'effort de l'Etat :

- Abandon sur la part départementale concernant les 400 jeunes du comité : 2 000€

- Diminution de notre part départementale sur les licences (25%) : 4 000 €

Ces propositions sont encore à valider pour la saison prochaine, mais sont sur la table en fonction des efforts que consentira la Fédération la saison prochaine, ainsi que les aides de l'Etat

➤ Saison 2022-2023

Appel à projet sur des actions précises : mise à disposition des prestations techniques : 2 500 €

Evidemment : GEL DES TARIFS POUR LES SAISONS A VENIR (toute l'olympiade ?)

■ SUBVENTIONS DES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

Les plans de développement régionaux et départementaux sont faits, c'est le moment de préparer les dossiers de subvention. (ouverture du dépôt des dossiers ANS début avril, les contrats d'objectifs avec le Comité pour le Conseil départemental sont déjà ouverts, jusqu'au 30 Avril)

Projet sport santé déposé en partenariat avec la ligue, le comité du Nord et de l'Oise auprès du Conseil Régional.

▪ **ACTIVITE DE L'AGENT DE DEVELOPPEMENT** du CD TT 80 (Aline Hucleux) :

30 OCTOBRE : Arrêt des entraînements dans les clubs mais pas les actions vers les scolaires

15 DECEMBRE : Reprise des entraînements pour les mineurs dans les salles autorisées

16 JANVIER : Interdiction des entraînements dans les salles et dans le milieu scolaire

Depuis le 16 janvier 2021:

• 5 entraînements sur public listé

• Participation aux 3 visios de l'ETR Ligue et celles du comité

• Stage de 2 journées (Abbeville et Longueau) les 1er et 03/03/21 pour le groupe détection listé (3 jeunes)

-20 MARS 2021 : Reprise pour les scolaires uniquement, très limité

Concernant la mise en activité partielle d'Aline (conseillère technique du CD), la mise en place s'avère difficile, nous attendons un rendez-vous de la DIRRECTE pour débloquer, mais étant donné le peu de compensation financière demandée au niveau des clubs, et comme l'Etat freine toutes les nouvelles demandes, il y a beaucoup plus de contrôle sur la perte économique.

5. Les projets de relance du comité

Nous préparons différentes actions pour booster le nombre de licenciés avec une aide au financement du CD Somme :

1) Offres faites aux écoles : améliorer le transfert en licences dans les clubs proches des actions scolaires

2) Soutien aux Sections tennis de table et Rencontres en partenariat avec l'USEP

3) Nouveaux publics : Aide à des lancements de projet (qui doivent être pérennes ensuite) sur le sport santé : Actions dans les EHPAD, dans les maisons seniors pour créer des groupes/créneaux seniors dans les clubs

4) Structuration du territoire : soutien par le tutorat de tous ceux qui envisagent le BPJEPS et ensuite un travail sur les territoires : actuellement, citons l'exemple de Guillaume SECQ, qui sera bientôt disponible pour les clubs sur l'est du territoire (s'il le souhaite, et en fonction des possibilités des clubs)

5) Poursuivre les rassemblements, peut être sous d'autres formes, pour regrouper les jeunes disséminés dans les petits clubs.

6) Mise en place de formations arbitres et formation continues à distance

7) Soutien aux formations GIRPE et SPID 2 à distance (en lien avec la modernisation numérique), nous prolongeons à ce titre l'aide aux clubs de 150€ sur l'achat de matériel informatique (un par club maxi)

8) Promotion du E-PASS PING dès la rentrée (s'il est maintenu par la fédération)

6. Les questions des participants

* Le paiement des licences (C. Dupuis) : inquiétude des parents (voir réponse titre 1)

* La reprise du tennis de table ? (F. Dumini) : effondrement des licenciés la saison prochaine

Pistes proposés par Romain :

-retour des Jeunes dans du sport en extérieur (séance de physique, ping extérieur...) dans la limite de 6 personnes, encadrants compris *toujours possible depuis le 8 avril (voir communication du ministère sur le facebook du comité)*

-reprise des activités physiques dans le milieu scolaire ⇨ intervention d'A Hucleux dans les écoles

-Etat / Ministre des Sports : à partir du 15/05 ? création de licences temporaires dans le temps, entraînements avec un masque spécifique (de type Décathlon),

-fin du Championnat par équipes : en attente de la décision officielle de la FFTT

* Inscriptions des équipes pour la prochaine saison (F. Dumini) :

- pour le CD Somme : pour saison 2020/2021 : tarif unique de 10 € et gratuité pour le championnat Jeunes et Féminines.

* Faire une synthèse de toutes les aides et subventions possibles pour les clubs (Fabien Daigny) ?

réponses :

- **Conseil Départemental : 300 € minimum par an par club**, subvention à faire avant début mars chaque année (renseignements auprès de B. PROUILLE, du conseil départemental au 03 22 71 97 24). La saisie se fait par internet : saisir votre dossier sur notre site institutionnel <http://www.somme.fr/>.

Pour ce faire, descendre jusque la rubrique "démarche en ligne" puis cliquer sur « demande de subvention » afin d'accéder au portail des demandes de subvention en ligne. Ou le lien suivant :

<https://subvention.somme.fr/prod/jsp/nouveauContexte.action?codeAction=M42-ACCUEIL>

Dans le choix du dispositif, sélectionner : « Dossier unique d'aide au fonctionnement (+100 licenciés) » ou « Dossier unique d'aide au fonctionnement (100 licenciés et moins) ».

- **Conseil régional** : rien sauf clubs pros

- **Conseil régional** via **Ligue Hauts de France/Comité** : appel à projet sur le sport Santé

- **Etat** : ANS 2019 (qui était centralisé par le comité sur la base de présentation de projets). Depuis l' ANS 2020, les clubs passent par le compte ASSO, plate forme à créer une fois pour toutes les subventions d'Etat, puis font les dossiers. La Ligue a constitué une équipe de bénévoles (8 l'an dernier) pour instruire les dossiers (49 dossiers financés) pour le compte de la FFTT et de l'ANS, et avait une enveloppe globale à répartir d'un peu moins de 70 000 €. Cela nécessite un budget total d'action pour le club de 3 000 €, pour une demande de 1 500€ minimum (1 000€ en Zone de Revitalisation Rurale)

Pour l'ANS 2021: mêmes règles mais complété par un fonds d'urgence augmenté de 25 %

Info du 8 avril : Mise en route de la campagne à partir du 8 avril, la ligue communique régulièrement auprès des clubs pour donner les infos. Nous avons une enveloppe club de 61 234€ avec un supplément lié à un dossier « Plan de Relance » de 15 881€. Attention, il y a des contraintes dans cette enveloppe.

- **FDVEA** : pour les années à venir pour des actions sur l'innovation sportive.

*Intervention de membres de comité dans les clubs (F. Dumini)

réponse :

- réflexion en cours pour une répartition géographique des clubs suivi par un élu du comité

*Remboursement des Individuels (JP Routier) :

réponse : pas de paiement pour l'engagement de licenciés pour les individuels pour les clubs décidé par le CD Somme.

* Baisse de subventions des municipalités pour les prochaines années (P Derobert)

réponse: risque réelle de difficultés financières pour les prochaines années. Pas de diminution envisagée de la subvention départementale .Pour les mairies, plus de difficultés à venir, et surtout problème de financement sur les partenaires privés. Nous essaierons de vous aider avec des partenariats globaux pour tous les clubs, comme nous l'avons fait avec notre partenaire Multiset, qui arrive à échéance le 30 juin 2021.

* Financement des protocoles sanitaires (JP Routier)

Réponse : pas d'aide financière à attendre de la FFTT, nous avons juste pris en charge les frais supplémentaires sur nos compétitions sur la base des factures club (exemple des Individuels à Albert)

* le Pass Sport (club PPC Royen)

Réponse : dépend de la décision de l'Etat

* Retrait des équipes régionales (JP Routier) :

Réponse : pas de sanction sportive en cas de retrait d'une équipe avant la 1ère journée mais non remboursement de l'engagement de l'équipe

* Championnat national pour cette saison (S. Malrain)

Réponse : la FFTT attend le 02/04 pour savoir si le championnat national reprend ou pas.

Sinon, possibilité de plays off pour le Pro. Pour N 1, N2 et N3 ?

* Les Mutations pour la saison en cours, concernant les licenciés qui n'ont pas pu jouer (S.Malrain)

Réponse : étude de la CSF de la FFTT au cas par cas.

* Emploi apprenti et Pass'sport (S.Malrain) : Sébastien présente une possibilité d'aide de 8 000 € de l'Etat, qu'il peut travailler avec les clubs qui en feraient la demande. A voir aussi avec le comité

Réponse : Cette solution « emploi apprenti » est non développée par la FFTT, mais c'est une bonne idée.

Pass'Sport : 50 à 80 € par famille sous condition de revenus, donc concerne peu de cas.

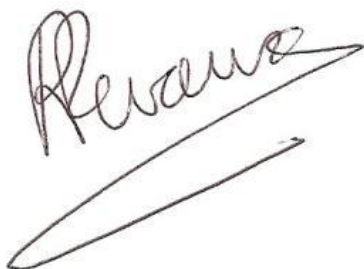
Dons : pas de déduction fiscale en attente d'une réponse du Ministère des sports.

*Utilisation de Girpe, obligatoire pour la saison prochaine ? (club de Poix) :

Réponse : fortement conseillé mais non obligatoire. Comme cette année, nous ne distribuons plus de feuille de match. L'aide à l'achat d'ordinateur est toujours d'actualité, les propositions (version 2) faites par Haxès aussi.

La réunion est terminée à 12h35.

Romain REVAUX,



Président du CD Somme

Didier PIGOT,



Secrétaire Général